



Appel à propositions de projets de recherche en partenariats, édition 2013

Depuis 2007, le Département Études et Recherche de l'Apec - Association Pour l'Emploi des Cadres - lance chaque année un appel à propositions de recherche en partenariat.

Cette année, la date limite d'envoi des notes d'intention est fixée de la manière suivante :

- par envoi postal : **jeudi 5 septembre 2013.**
- par mail **9 lundi 9 septembre 2013 à 13 heures.**

Nous attirons l'attention des équipes sur le fait que les dossiers que nous attendons pour cette date sont faciles à constituer dans les délais impartis.

1. Contexte, objectif et finalités de l'appel à projets

L'Apec a été créée en 1966 et est administrée par les partenaires sociaux (MEDEF, CFDT Cadres, CFE-CGC, FO-Cadres, UGICA-CFTC, UGICT-CGT).

Les statuts de l'Apec lui fixent notamment comme **mission de mener des travaux de recherche en tant qu'Observatoire de l'emploi cadre**. Ils font également référence au développement de recherches conjointes avec la recherche publique et universitaire.

L'Observatoire de l'emploi cadre est géré par le Département Études et Recherche (une quarantaine de collaborateurs). Il conduit chaque année un programme d'études et de veille sur le marché du travail des cadres, dans le cadre de sa mission définie par le Mandat de Service Public de l'Apec.

La démarche de l'Apec et de son Département Études et Recherche (DER) poursuit trois finalités en formalisant des travaux de recherche en partenariat:

- Engager des travaux complémentaires à ceux réalisés par le Département Études et Recherche de l'Apec,
- Donner davantage de temps dans la réalisation des travaux, et, en conséquence, permettre d'expérimenter et de mettre en œuvre des théories, des hypothèses et des méthodologies,
- Enrichir le réseau avec les équipes de recherche dans le domaine des études et les champs d'investigation de l'Apec.

2. Attentes de l'Apec et de son Département Études et Recherche

Équipes concernées

Cet appel à propositions de projets est ouvert sans restriction aux équipes, centres, instituts et laboratoires, implantés en France ou non, sous statut français ou non. Outre les laboratoires spécialisés sur la catégorie cadre, il y a une attente forte à l'égard des équipes dont les champs et les objectifs de recherche peuvent recouper les missions et les centres d'intérêt actuels de l'Apec.

Caractéristiques des propositions de recherche attendues

A ce stade, l'Apec attend davantage de la part des candidats partenaires des propositions d'axes de recherche et de méthodologie que des projets totalement finalisés.

Cette méthode de sollicitation résulte de l'expérience de la construction des partenariats antérieurs avec des centres de recherche et des laboratoires aussi divers et reconnus que le Céreq, le CEE, l'IREDU, le LISE, le CRM, l'IREGE, le GRePS ...

Les propositions envoyées devront nécessairement apporter des éclairages nouveaux (disciplines, méthodologies, problématiques...) ou de véritables approfondissements par rapport aux travaux menés jusqu'à présent par le Département Études et Recherche de l'Apec sur l'emploi cadre ou dans le cadre des partenariats antérieurs (accessibles sur le site apec.fr).

Disciplines concernées

Jusqu'à présent, les partenariats de recherche ont été noués plutôt avec des chercheurs en sociologie, économie, gestion ou psychologie, mais cet appel est ouvert sans restriction à la recherche en géographie, démographie, linguistique, sémiologie, droit, sciences de l'information et de la communication, histoire...

Thématiques

D'une manière générale, l'Apec et son Département Études et Recherche sont intéressés par toute proposition permettant d'apporter des éclairages nouveaux enrichissant les travaux menés jusqu'à présent sur l'emploi cadre et les problématiques connexes.

Les thématiques retenues in fine devront être en cohérence avec les missions de l'Apec et son Mandat de Service Public : insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur, sécurisation des parcours professionnels des cadres, sécurisation des recrutements des entreprises et diffusion des offres d'emploi.

Voici quelques exemples de thèmes susceptibles de retenir l'attention:

- Prospective de l'emploi cadre par secteurs d'activité économique, par métiers,
- Problématiques territoriales de l'emploi cadre et mobilités géographiques (infranationale ou internationale),
- Interactions entre l'évolution des organisations et les métiers cadres,
- Évolutions et enjeux sociétaux de la catégorie cadre,
- Développement durable et responsabilité des cadres,
- Lien entre formation initiale et continue et trajectoire professionnelle...

3. Apports de l'Apec et de son Département Études et Recherche dans le cadre des partenariats de recherche

L'Apec et son Département Études et Recherche peuvent contribuer de différentes manières, à la réalisation de recherches en partenariat :

- **Appui financier direct (sauf exception justifiée par des raisons techniques, l'appui financier ne pourra pas dépasser les 15 000 € TTC par convention),**
- Appui technique (réalisation d'une enquête quantitative on line par exemple),
- Contrat d'apprentissage ou CIFRE,
- Sous conditions d'utilisation et d'exploitation conformes à la loi et dans le respect des règles méthodologiques définies par le Département Études et Recherche, mise à disposition des équipes de recherche d'extractions de bases de données Apec (fichiers de cadres, offres d'emploi...)

L'expérience des partenariats passés et en cours a montré que l'apport de l'Apec va bien au-delà de ces appuis technique ou financier. Expert incontesté de la connaissance du marché de l'emploi cadre dans le secteur privé en France, l'Apec et son Département Études et Recherche

disposent d'un capital de connaissances très apprécié par les chercheurs pour l'enrichissement des projets présentés.

Pour chaque projet, les échanges avec les chercheurs sont nombreux et peuvent mobiliser de façon significative le Département Études et Recherche de l'Apec pour des travaux ponctuels de différentes natures :

- Affinement de la problématique,
- Échanges sur les questionnaires pour les adapter à une enquête Internet,
- Échanges sur les méthodologies,
- Traitements de données de cadrage pour pouvoir alimenter la réflexion,
- Échanges sur l'analyse de résultats partiels,
- Propositions sur le fond et la forme des livrables.

4. Principes essentiels des conventions de partenariat

Principes généraux

Les projets de recherche sélectionnés donnent lieu à **signature d'une convention de partenariat**.

Cette convention, qui prend en compte les spécificités du projet retenu, est rédigée sur la base d'une convention-type fondée sur les principes ci-après.

Les laboratoires retenus sont responsables de l'organisation et de la gestion des relations de travail avec le personnel en charge des travaux de recherche.

Ils sont tenus à une obligation de résultats :

- Respect du cahier des charges de la recherche,
- Points d'étapes tous les trois mois,
- Restitution d'un rapport de synthèse des différents éléments de la recherche,
- Remise des livrables prévus.

Livrables

Chaque convention de partenariat prévoit la réalisation par l'équipe de recherche d'un rapport publié par l'Apec dans la collection « Les Études de l'emploi cadre », avec reproduction sur la couverture des logos des partenaires et les noms des chercheurs.

Chaque rapport fait l'objet d'une relecture par les responsables concernés du Département Études et Recherche, qui font valider leurs propositions de modification par le responsable du projet au sein de l'équipe de recherche.

Il est également prévu que cent exemplaires soient remis par l'Apec à l'équipe concernée.

Valorisation

La valorisation des travaux se fait sous diverses formes :

- Séminaires de recherche ou journées d'études organisés par l'Apec,
- Mise en ligne des travaux de recherche,
- Présentation des résultats aux institutions et aux partenaires sociaux,
- Participation à des colloques, forums...
- Propriété intellectuelle et liberté de recherche : différents articles et alinéas de la convention-type apportent toutes les garanties nécessaires, à la fois en matière de respect de la propriété intellectuelle et de respect de la liberté de recherche.

Exclusivité

Pendant une durée d'un an maximum après le bouclage de la recherche, l'Apec peut en exclusivité mettre en place toute opération de communication ou de diffusion des résultats de cette étude (relations presse, rencontre avec des entreprises ou les partenaires sociaux...) et solliciter la présence des chercheurs auteurs.

5. Déroulement de la consultation

Information des chercheurs

Le présent appel à propositions de projets est diffusé par mail et via les réseaux auprès des chercheurs, équipes et laboratoires que l'Apec et son Département Études et Recherche connaissent directement ou indirectement.

Il est aussi communiqué aux partenaires sociaux représentés au sein de l'Apec. Il peut, sans notre autorisation, être rediffusé librement selon la pratique habituelle dans le monde de la recherche.

Consultation des études de l'Apec

La majorité des études de l'Apec est disponible sur apec.fr, rubrique « marché de l'emploi » : <http://cadres.apec.fr/Emploi/Marche-Emploi/Enquetes-Apec/> avec un classement par année de publication.

Si vous souhaitez une connaissance encore plus riche des études de l'Apec vous pouvez, sur rendez-vous, venir sur place (51 bd Brune, Paris 14^{ème}) consulter le catalogue électronique des études qui comprend plusieurs centaines d'études réalisées depuis le début des années 70.

Contacts préalables

Entre la publication de l'appel à propositions de projets de recherche et la **date limite d'envoi des notes d'intention, lundi 9 septembre 2013 (par mail)**, les équipes intéressées ont la possibilité de contacter les responsables concernés du Département Études et Recherche pour recevoir des éclairages complémentaires.

Ces contacts téléphoniques préalables peuvent être pris auprès de :

- Raymond Pronier : 01 40 52 22 30
- Hélène Alexandre : 01 40 52 23 92

Contenu des dossiers à déposer

Les entités intéressées par cet appel à projets doivent constituer un premier dossier de quelques pages présentant :

- L'entité (laboratoire, centre...), ses membres, ses principaux travaux et références,
- Ses axes de recherche actuels,
- Une ou des propositions d'axe de recherche susceptibles de faire l'objet d'un partenariat avec l'Apec (en indiquant si des travaux sont déjà engagés ou non et en précisant la dimension de la recherche : internationale, nationale, régionale, monographie d'entreprises...),
- L'équipe de recherche susceptible d'intervenir effectivement dans la mise en œuvre du projet en précisant le type d'implication envisagée de chaque membre de l'équipe,
- La participation attendue a priori de la part de l'Apec,
- L'estimation budgétaire du projet de recherche (si demande de participation financière),
- Les éventuelles contraintes juridiques, financières ou autres liées au statut de l'équipe candidate (incidences éventuelles par rapport à la convention-type),
- Le calendrier estimé.

Dépôt des dossiers

Les propositions doivent être adressées par voie électronique aux adresses suivantes :

La date limite d'envoi des notes d'intention est fixée de la manière suivante :
par mail lundi 9 septembre 2013 à 13 heures

- raymond.pronier@apec.fr
- helene.alexandre@apec.fr
- cendrine.mouline@apec.fr
- lalao.razafinimanana@apec.fr

Les mails peuvent être doublés d'un envoi postal recommandé à l'attention de :

Pierre Lamblin, Directeur du Département Études et Recherche

Apec

51 bd Brune - 75689 Paris Cedex 14

La date limite d'envoi des notes d'intention par la Poste est fixée au jeudi 5 septembre 2013.

6. Présélection des dossiers

Critères d'éligibilité

Les propositions de recherche doivent obligatoirement comporter une dimension étude de terrain (qualitative et / ou quantitative) et ne peuvent pas se limiter à une production uniquement théorique.

Les dossiers seront ensuite présélectionnés en tenant compte des critères suivants :

- Compatibilité avec les missions de l'Apec (cf. infra),
- Complémentarité avec les travaux menés par le Département Études et Recherche,
- Intérêt pour l'Apec des problématiques proposées,
- Qualité scientifique : degré d'expertise, connaissances, méthodologie,
- Clarté du projet,
- Qualité et simplicité de l'écriture,
- Faisabilité humaine, technique et financière du projet par rapport aux moyens et aux plannings prévisionnels de l'équipe de recherche et du Département Études et Recherche,
- Durée inférieure ou égale à 3 ans maximum,
- Conformité générale au présent appel à projets.

Doctorants et « post-doc »

Des doctorants ou des « post-doc » peuvent être impliqués dans les recherches en partenariat mais un engagement fort de chercheurs confirmés est indispensable. Ce sont en effet eux qui devront être les interlocuteurs permanents de l'Apec et de son Département Études et Recherche dans l'animation et le suivi de la recherche.

Les demandes de financement de thèse ne peuvent pas être retenues en tant que telles par l'Apec. Des CIFRE ou des contrats d'apprentissage sont toutefois envisageables.

Précision :

Si dans le cadre de son programme d'études, l'Apec estime souhaitable de développer un partenariat de recherche sur une thématique donnée avec un laboratoire notoirement compétent en la matière mais n'ayant pas répondu à cet appel à propositions, l'Apec ne s'interdit pas de contacter celui-ci pour bâtir avec lui un partenariat.

Examen des dossiers

À partir du dépôt des notes, le Département Études et Recherche pourra se retourner vers les équipes ayant déposé un dossier pour obtenir précisions ou enrichissements.

Les propositions déposées par les équipes de recherche seront étudiées dans le cadre du processus d'élaboration du Programme Études 2014 de l'Apec.

Elles seront d'abord examinées par le Département Études et Recherche puis par la Commission Études de l'Apec (commission paritaire où sont représentés les partenaires sociaux).

Toutes les équipes ayant soumis une proposition seront informées en novembre 2013 des suites données à leurs dossiers : « sans suite » ou enclenchement d'un processus ad hoc susceptible de déboucher sur l'élaboration d'un projet de recherche en partenariat.

7. Mise en œuvre effective des partenariats

Toute proposition de recherche présélectionnée donne nécessairement lieu dans un second temps à **des réunions de travail préparatoires entre le Département Études et Recherche de l'Apec et l'équipe de recherche concernée.**

Ces réunions de travail permettent d'acquérir une bonne connaissance réciproque des équipes, des démarches et des attentes. Dès lors que les perspectives de recherche et les convergences d'intérêt sont clairement repérées, nous pouvons nous engager conjointement dans la construction d'un projet de recherche partagé. Ce projet se traduit par la signature d'une convention de partenariat.

**FIN DE L'APPEL À PROPOSITIONS DE PROJETS
DE PARTENARIATS DE RECHERCHE DE L'APEC**